

Les subsides

Le vice-président adjoint: Au moment où la séance a été suspendue à 5 heures, nous en étions à l'annexe D et le ministre de l'Expansion économique régionale avait la parole.

M. MacKay: Monsieur le président, j'étais justement en train de répondre à certaines questions pertinentes posées par le député de Madawaska-Victoria. L'une d'elles portait sur une école d'agriculture dont le projet a été lancé mais qui n'a pas encore vu le jour. J'ai eu l'occasion de me rafraîchir la mémoire pendant l'heure du souper et je suis maintenant en mesure de communiquer certaines données que l'on m'a transmises.

Le ministre provincial de l'Agriculture a affirmé qu'il comptait instituer dès l'automne 1980 des cours de formation en agriculture pour les francophones. Le MEER a convenu avec le gouvernement de la province de donner suite à la recommandation du groupe d'étude provincial en examinant divers moyens d'instituer des cours de formation agricole pour les francophones du Nouveau-Brunswick; et, sauf erreur, le gouvernement provincial songerait à fonder un établissement dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick. Par l'intermédiaire du MEER, le gouvernement de la province demanderait au gouvernement fédéral de l'aider à fonder cet établissement, et quand mon ministère a négocié une entente secondaire avec le Nouveau-Brunswick, il a justement été question de cette aide. Si elle se précise, je serai sûrement prêt à examiner cette requête. En ce qui concerne l'aide de un million de dollars dont le député a parlé...

M. Corbin: Pour l'aéroport.

M. MacKay: ... Je crois comprendre qu'il n'existe pas d'entente précise au sujet de cet établissement d'enseignement. Je crois qu'il existait également un problème important—problème qui se pose souvent dans des situations de ce genre—c'est-à-dire celui de trouver un emplacement idéal, et à ce propos, un ancien sous-ministre du Québec, M. Mercier, a été chargé d'aider à évaluer la situation. Il a aussi été question de faire appel pour donner ce genre de formation, à des établissements déjà en place, ce qui aurait évité de devoir construire une nouvelle école ou un nouveau collège. Cependant, comme je l'ai dit tantôt, le gouvernement de la province aurait l'intention de construire cet établissement dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick et mon ministère est disposé à examiner toute demande d'aide à cet égard.

[*Français*]

M. Corbin: Monsieur le président, je voudrais remercier le ministre de ses réponses. Cela apporte quelque lumière aux questions que je lui ai posées avant l'heure du repas. Cependant, je voudrais revenir sur la question de l'aéroport, et je voudrais relever la citation qu'il a lui-même relevée, les commentaires du premier ministre Hatfield lorsqu'il l'a rencontré peu de temps après avoir assumé ses responsabilités comme ministre de l'Expansion économique régionale. Le premier ministre Hatfield a laissé entendre qu'il voyait d'un mauvais œil que l'on construise des installations aéroportuaires ou des parties d'aéroports à même les fonds d'un ministère fédéral qui est de façon primordiale préoccupé par des aspects de questions de développement économique régional. C'est justement là tout le fond de la question, monsieur le président. C'est qu'on nous a dit, à mes électeurs et à moi, les fonctionnaires du ministère fédéral des Transports, section des services de l'Air,

[L'Orateur suppléant (M. McCain).]

d'aménagement d'aéroports, qu'il était difficile, sinon impossible, de justifier la construction d'une piste aéroportuaire de 6,000 pieds, capable de recevoir des réactés, afin que notre région du nord-ouest du Nouveau-Brunswick puisse se brancher sur le service qui est déjà apporté à Charlo, au nord de la province et à Chatham, dans l'est de la province. On nous a dit qu'il était impossible de justifier ce genre de mise de fonds, et ce sont les fonctionnaires, les aviseurs du ministre d'alors, l'honorable Otto Lang, qui nous disaient ces choses-là. Alors, on s'est dit de ce côté-ci que le ministère de l'Expansion économique régionale a quand même un rôle à jouer dans des situations où les autres ministères ne peuvent trouver une certaine justification pour faire des choses qui devraient être faites. Alors c'est là la vocation fondamentale et première du ministère de l'Expansion économique régionale, savoir de faire bouger les choses que les autres ministères ne peuvent pas ou ne veulent pas faire bouger en vertu des lois. Autrement, on n'a plus besoin d'un ministère de l'Expansion économique régionale. Et qu'est-ce qu'il a à dire, le premier ministre Hatfield, lorsqu'on construit ses routes à 100 p. 100 et 110 p. 100 du coût, quand on pense qu'on a même payé des frais juridiques, des frais d'ingénierie? Il a la face, l'audace, de venir dire au ministre actuel de l'Expansion économique régionale, que ce ministre-là ne devrait pas se mêler d'aéroports, alors que nous construisons ses routes à 100 p. 100. Mais c'est de la folie furieuse! Si le ministère de l'Expansion économique régionale a une raison d'être, c'est bien d'intervenir dans des dossiers comme ceux-là et d'intervenir avec vigueur et énergie. Alors je n'accepte pas cela du tout. Je respecte beaucoup le ministre, et je sais qu'au fond il a à cœur l'intérêt, le développement de la région que nous représentons ici à la Chambre des communes. Mais je n'accepte pas les arguments qu'on lui a mis dans la bouche à l'effet que son ministère ne devrait pas être en cause dans des développements comme ceux-là. C'est tout à fait faux. Et j'implore le ministre de réexaminer ce dossier, de l'étudier aussi à la lumière de ce que veulent les citoyens de la région. Et je cite une lettre envoyée au premier ministre Richard Hatfield le 15 mai 1979 par son prédécesseur l'actuel député de Lac-Saint-Jean (M. Lessard) et qui dit, et je cite:

● (2010)

[*Traduction*]

Monsieur le premier ministre,

J'ai bien reçu votre téléx du 9 mai et votre lettre du 8 mai 1979 relatifs au projet d'accord auxiliaire sur les régions en voie de développement.

[*Français*]

Je dois souligner ici que l'entente n'était pas encore signée à ce moment-là mais qu'on accrochait justement sur la question d'une mise de fonds pour le développement de l'aéroport régional. Alors le ministre Lessard continue:

[*Traduction*]

J'ai appuyé le projet de l'aéroport car les organismes municipaux et de développement industriel, étaient unanimement d'avis que cet aéroport venait au premier rang des priorités de développement.

[*Français*]

Alors de quel droit un gouvernement provincial peut-il arriver par la porte d'en arrière pour suggérer au ministre que le développement aéroportuaire n'est pas la priorité numéro un dans la région du nord-ouest du Nouveau-Brunswick alors qu'un stationnement pour un petit complexe du développement